



# Représentation fiscale

## Solutions douanières



Port of  
Antwerp

### ↳ Avantages

- Aucun préfinancement de la TVA
- Flux de liquidités accru
- Différentes options de représentation fiscale (individuelle ou collective)
- Combinable à différentes solutions douanières pour renforcer vos activités

### ↳ Pour qui

Les importateurs internationaux de marchandises dans l'Union européenne via le port d'Anvers

### ↳ Applicabilité

- **Livraison transfrontalière :** importation dans l'UE via la Belgique + livraison intracommunautaire
- **Livraison nationale :** importation dans l'UE via la Belgique + destination finale en Belgique

## Un ensemble exhaustif de services pour l'importation de vos marchandises

Les prestataires de services logistiques, les agents en douane et les expéditeurs du port d'Anvers offrent de nombreux services destinés à soutenir votre chaîne d'approvisionnement, pour vous permettre de vous concentrer sur vos activités principales.

La représentation fiscale est proposée par la majorité de ces acteurs à Anvers, permettant aux entreprises internationales d'importer des marchandises dans l'Union européenne par l'intermédiaire du port d'Anvers et de profiter de la connaissance d'experts qui se chargeront des difficultés administratives.



**La représentation fiscale simplifie la vie de votre entreprise, pour que vous puissiez profiter de tous les avantages offerts par le système européen de TVA.**

Olivier Schoenmaeckers  
Directeur, UNION DES  
EXPÉDITEURS D'ANVERS

## ■ Un fournisseur de services de mon propre pays peut-il me représenter fiscalement en Belgique ?

C'est impossible. L'autorisation de représentation fiscale n'est octroyée qu'aux entreprises établies en Belgique. Le port d'Anvers est connu pour ses excellents prestataires de services logistiques, agents en douane et transitaires. N'hésitez pas à les contacter !

## ■ Quelles obligations le représentant fiscal assumera-t-il vis-à-vis de mon entreprise ?

Il se chargera de toutes les formalités fiscales telles que la réalisation de la déclaration TVA mensuelle, la soumission des listes de ventes européennes et les déclarations Intrastat.

## ■ Représentation fiscale individuelle ou collective... Quelle différence ?

La représentation fiscale peut avoir lieu de deux manières : collective ou individuelle. Toutes deux permettent de tirer pleinement parti du système européen de la TVA. La différence réside dans le fait que dans le cadre de la représentation individuelle, votre entreprise doit être en mesure de pouvoir d'obtenir un numéro de TVA belge, tandis que cette exigence ne s'applique pas à la représentation collective.

## ■ Comment la représentation fiscale peut-elle accroître mon flux de trésorerie ?

Le recours à la représentation fiscale permet d'éviter le préfinancement de la TVA. Dans le cas d'une livraison nationale, la TVA devient une simple procédure comptable dans votre déclaration mensuelle. Pour les livraisons intracommunautaires, la TVA s'appliquera au compte TVA de votre consignataire. Une chose reste identique : au moment de l'importation, votre entreprise ne doit préfinancer aucune TVA.



## Une mentalité volontariste axée sur les services de la part des transitaires du port d'Anvers

Au port d'Anvers, les transitaires jouissent d'une renommée mondiale pour leur mentalité flexible. La majorité d'entre eux propose la représentation fiscale, mettant au point des solutions sur mesure pour leurs clients.

La représentation fiscale peut également se combiner à merveille à une procédure d'entreposage en douane ou à un traitement sous la supervision des autorités douanières. Toutes les exigences douanières spécifiques peuvent être couvertes.

### CONSULTEZ LA LISTE DE MEMBRES DE L'UNION DES EXPÉDITEURS D'ANVERS

Brouwersvliet 33, 2000 Anvers, Belgique  
T +32 (0)3 233 67 86 – E [vea@vea-ceb.be](mailto:vea@vea-ceb.be)  
[www.vea-antwerpen.be](http://www.vea-antwerpen.be)



### Contactez la Régie du port d'Anvers

Département de facilitation du commerce

Bart VAN MOL T +32 (0)3 205 20 50 E [bart.vanmol@portofantwerp.com](mailto:bart.vanmol@portofantwerp.com)

Kristin VAN KESTEREN-STEFAN T +32 (0)3 229 64 96 E [kristin.vankesteren-stefan@portofantwerp.com](mailto:kristin.vankesteren-stefan@portofantwerp.com)

[www.portofantwerp.com/en/smoothen-supplychain](http://www.portofantwerp.com/en/smoothen-supplychain)

Éditeur responsable : Port d'Anvers – Images : © Port d'Anvers – Mars 2016 – 301501